

AE2D (Agir pour l'Environnement et le Développement Durable)

Locaux associatifs – 10 rue Hegel - 29200 BREST

Comité de vigilance pour la qualité de l'environnement de Brest métropole océane

MPT du Guelmeur - Place André Jézéquel - 29200 BREST

RIAC29 (Réseau d'Initiatives et d'Actions Climat Finistère)

20 rue de Tréornou - 29200 BREST

Monsieur François Cuillandre
Maire de Brest
2 rue Frézier
29200 BREST

Brest, le 22 octobre 2008

Lettre ouverte : Stockage de charbon au port de commerce de Brest et développement durable

Monsieur le maire,

Depuis 1992, avec le Sommet de la Terre à Rio, la notion de "développement durable" a fait son chemin. Le développement durable, ou plutôt développement soutenable, est un développement qui doit répondre aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Autrement dit, nous avons le droit d'utiliser les ressources de la Terre mais le devoir d'en assurer la pérennité pour les générations à venir.

Pour parvenir à un développement durable, aucun de ses 3 "piliers" que sont l'action économique, le développement social et la gestion économe des ressources naturelles ne peut être considéré isolément ou privilégié. La protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.

Lors du conseil municipal du 17 octobre 2008, à l'issue du débat sur le projet de stockage de charbon au port de commerce de Brest et avant le vote favorable de la majorité, vous avez exprimé en séance publique que *"dans développement durable, il y avait le mot développement (surtout le mot développement!)"*.

Nos associations, ayant participé activement à l'enquête publique, se doivent de réagir à ce propos.

Est ce du développement que :

- de prendre des décisions encourageant un secteur économique aux abois à poursuivre sa fuite en avant par un productivisme effréné et dévoyé, un surendettement et un "toujours plus" exacerbés ?
- de produire de façon aberrante des légumes et des fruits hors "saisons bioclimatiques" ?
- de ne pas prendre en compte les remarques des riverains du port de commerce qui souffrent déjà de nombreux désagréments liés aux activités du port ?
- d'augmenter les nuisances (bruit,...) et pollutions (sol, eau, air, ...) ?
- d'augmenter l'émission de poussières, microparticules qui vont tapisser les poumons des Brestois(es), et, en particulier de celles et ceux qui se trouvent sous les vents dominants ?
- d'émettre 20 000 tonnes de CO₂ par an par la combustion de 5 200 tonnes de charbon importé ?
- d'émettre de l'oxyde de soufre SO₂ qui amènera ensuite des pluies acides ?
- d'émettre des oxydes d'azote NO_x ?

De plus, nous tenons à vous rappeler que la collectivité s'est engagée dans une démarche d'Agenda 21 et a fait du développement durable l'une de ses priorités en attribuant ces fonctions à son 2^{ème} adjoint et au 1^{er} vice-président de Brest métropole océane.

Veuillez agréer, Monsieur le maire, nos meilleures salutations.

Pour AE2D, Roger Abiven et Alain Le Suavet, co-présidents

Pour le Comité de vigilance pour la qualité de l'environnement de Brest métropole océane, Madame Dupuis, présidente

Pour le RIAC29, Claude Martel, vice-président

Pièces jointes : Nos dépositions à l'enquête publique